

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 08 Juin 2021 à 18 H 00
Réunion en visioconférence

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2021,

Marchés publics :

- 2) Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / Partie 2 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 09)
Lot n°1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue du Faubourg de la Barre à Château-Thierry / Attribution du marché
- 3) Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / Partie 2 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 09)
Lot n°2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 320 de Barzy sur Marne à Passy sur Marne / Attribution du marché
- 4) Point sur les travaux
- 5) Marchés complémentaires au programme des travaux courants 2021

Patrimoine :

- 6) Réalisation d'un diagnostic de 12 ouvrages de prélèvement AEP sur le territoire de l'USESA (marché n° 2021 USESA 07) / Attribution du marché

Finances :

- 7) Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté de Communes Retz en Valois et l'USESA consécutifs au transfert de la compétence eau potable (communes de Villers-Cotterêts)

Administration générale :

- 8) Création de poste dans le service environnement
- 9) Création de poste dans le service technique

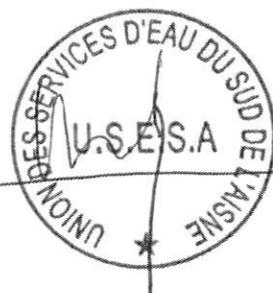
10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

11) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 27 Mai 2021
Le Président

Hugues DAZARD



Les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique via l'application Youtube.

Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Toute correspondance est à adresser à M. Le Président
UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4bis Avenue Gustave Eiffel 02400 CHATEAU-THIERRY - Tel : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31
E.mail : contact.eau@usesa.fr - www.usesa.fr